

*Traitements des membres*

Cependant, je dois ajouter—je le fais en pensant au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a agrémenté la Chambre et qui a contribué d'une façon toute spéciale à ses débats—que les tâches officielles ou non-officielles exigent un temps énorme et j'aimerais que l'on accorde une certaine considération aux leaders des autres partis à la Chambre; cela viendra peut-être un peu plus tard.

Je me rends compte qu'il y a autant de problèmes que de députés. Chacun de nous a, avant d'arriver à la Chambre, une position sociale différente et, toujours, ses difficultés propres. Je me souviens de l'époque où je fus élu pour la première fois, c'était en 1958; je n'ai su ce que serait mon salaire que trois semaines après les élections. Je dois avouer que j'en fus fort surpris. Après tout, j'avais une étude de droit prospère et une exploitation agricole. Je suis alors venu à Ottawa et j'ai vécu avec ma famille au Château Laurier pendant trois semaines avant de pouvoir trouver une demeure. Mais c'était mon affaire. Après tout, personne ne nous a forcés à être députés, nous l'avons bien voulu. Je le répète, il y a autant de problèmes que de députés.

On a prétendu que le montant de l'augmentation est trop élevé. Permettez-moi d'entrer dans les détails. J'ai consulté les débats de 1971 relatifs à un bill dont l'effet était rétroactif à octobre 1970, et j'ai pu constater qu'en page 5353, colonne de gauche du *hansard* de la 3<sup>e</sup> session du 28<sup>e</sup> parlement, le leader gouvernemental de l'époque—maintenant secrétaire d'État aux affaires extérieures (M. MacEachen)—avait affirmé ce qui suit en présentant une motion du même genre:

Je pourrais mentionner, puisque cela nous intéresse, que l'augmentation totale sur une période de 7 ans et demi, car elle a pris effet en octobre dernier, est d'environ 44 p. 100, ce qui fait annuellement un peu plus de 6 p. 100, je crois. Ce n'est peut-être pas très concluant pour quelqu'un qui s'oppose à cette mesure, mais il est intéressant et utile en faisant des comparaisons de remarquer qu'entre 1963 et 1970, la moyenne hebdomadaire des salaires et traitements pour tous les salariés de l'industrie a augmenté de 52.2 p. 100. Par exemple, le traitement des économistes a subi une majoration allant de 45 à 50 p. 100.

Entre parenthèses, il ne manque pas de personnes pour penser que les traitements des économistes ont progressé beaucoup trop vite, et que de toute façon il y en a trop.

● (1630)

Les traitements des ingénieurs ont augmenté de 50 p. 100 et ceux des professeurs d'université de 63 à 68 p. 100. Il semblerait que si l'on avait calculé les augmentations proposées ici sur une base annuelle, elles ne s'écarteraient pas de ce qu'ont connu d'autres professions comparables. Par exemple, l'augmentation annuelle moyenne des cadres entre 1967 et 1969 a été de 7 à 9 p. 100.

De ces propos tenus à l'époque par le président du Conseil privé d'alors, qui avait présenté la mesure—je n'ai pas eu le temps de relire tout le débat, mais je ne pense pas que cette affirmation particulière ait été sérieusement contestée—je conclus qu'il était question d'accorder une hausse légèrement supérieure à 6 p. 100. J'aimerais donner à la Chambre certains renseignements qu'on m'a fournis au sujet de l'augmentation en question. Je tiens à préciser que ces renseignements ne viennent pas de moi, parce que je n'ai pas eu le temps de les vérifier, mais ils ont été rassemblés par des gens à qui je fais confiance. Voici donc ces renseignements.

Les députés reçoivent actuellement un traitement de \$18,000, ainsi qu'une allocation de dépenses non imposable de \$8,000. Étant donné que le dollar d'octobre 1970 vaut maintenant moins de 75c., cette somme de \$18,000 ne pourrait acheter qu'environ \$13,472 de marchandises et de services en novembre 1974. Si le traitement des députés passe

à \$27,000, cela ne signifiera que \$20,207 en fonction du dollar d'octobre 1970. Si l'indice des prix à la consommation augmente encore de 10 p. 100 au cours des 12 prochains mois, et je dois signaler que le gouvernement fait tout son possible pour que l'indice augmente de 10 p. 100 ou davantage, le traitement proposé de \$27,000 ne vaudra plus que \$18,257 en novembre 1975. En d'autres mots, dans un an, le pouvoir d'achat des députés sera à peine plus élevé qu'en octobre 1970 si la tendance inflationniste actuelle continue.

Il ne faut pas oublier que nous devons nous contenter d'un traitement de \$25,000 jusqu'en 1978. Étant donné que la dernière augmentation a été accordée en octobre 1970, l'augmentation prévue s'appliquera à une période de huit ans. Au taux annuel composé d'augmentation sur une période de huit ans, l'augmentation de traitement de \$18,000 à \$27,000 représente une augmentation de 5.199 p. 100 par année. Je tenais à le signaler à la Chambre pour indiquer quelle est la situation en ce qui concerne les augmentations prévues dans le bill.

J'aimerais mentionner, madame l'Orateur, que nous ne sommes aucunement obligés de suivre l'exemple d'autres Parlements; cependant, si je ne m'abuse, le gouvernement de la Colombie-Britannique a accordé à ses députés il n'y a pas tellement longtemps une augmentation de traitement non pas de 50 p. 100, mais de 100 p. 100, soit de \$12,000 à \$24,000.

**Des voix:** Oh, Oh!

**M. Baldwin:** Il m'est arrivé plusieurs fois d'être en désaccord avec M. Barrett, mais je dois lui reconnaître le mérite d'avoir compris qu'il était nécessaire de trouver pour son assemblée législative des personnes ayant la compétence nécessaire pour régler les problèmes actuels. Il est évident que les actions de M. Barrett n'engagent pas les députés de la Chambre, pas même les néo-démocrates qui partagent sa théorie. Je ne sais pas au juste si l'Assemblée nationale du Québec a proposé dernièrement des augmentations importantes. Je vois des députés de l'autre côté qui font signe que oui. Sauf erreur, le relèvement de leur traitement a été plus important que ce qu'on nous propose. Si j'ai tort, quelqu'un se chargera de me corriger. Je ne veux pas conclure, naturellement, que parce que les provinces ont augmenté le traitement de leurs députés, nous devons faire de même, mais c'est pour vous donner une idée de ce que font ceux qui sont chargés de diriger les affaires des provinces et aussi des besoins des députés des législatures provinciales de l'Assemblée nationale en particulier.

Il a été également proposé—je ne pense pas que ce point de vue suscite réellement de désaccord—qu'il aurait mieux valu qu'en 1971, à la demande du gouvernement, la Chambre confie le relèvement du traitement et des indemnités de dépenses des parlementaires à un organisme autre que le Parlement. Dans l'état actuel des choses, nous nous trouvons apparemment obligés d'expliquer au public pourquoi nous relevons notre traitement de 50 p. 100, alors qu'en réalité, les chiffres que j'ai mentionnés prouvent que l'augmentation n'est pas si élevée que cela. A mon avis, il aurait été préférable de nous octroyer une augmentation annuelle ou même bisannuelle. Cependant, je recommande au gouvernement de se décider enfin à indexer les futures augmentations; il appartiendra au comité de décider, quand le bill en sera à cette étape, s'il s'agit d'une mesure appropriée.